

## Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • **MARGAUX :** Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • **SOUSSANS :** Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

**Absents excusés :** Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 38

**Secrétaire de séance :** Gil PILONORD

---

### 2014-0506-57 Ouverture d'une ligne de trésorerie – Autorisation de signer

---

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2013-2706-07.

Afin de palier à d'éventuels besoins de trésorerie inhérents notamment aux délais de versements des subventions correspondantes à des dépenses d'investissement mandatées préalablement, une consultation a été réalisée auprès de cinq organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Aquitaine Poitou Charentes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 500 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de ligne de trésorerie interactive que la Communauté de Communes Médoc-Estuaire décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêts applicable : Taux fixe de 2.08 %  
Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle à terme échu
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 500 € prélevée en une fois
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non utilisation : 0.50% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2014

Reçu en préfecture le 16/06/2014

Affiché le

**SLOW**

- ▶ **Autorise** Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.
- ▶ **Autorise** Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Pour copie conforme  
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président



COMMUNITE DE COMMUNES MEDOC-STILAIRE  
Siège  
à  
MARGAUX  
(33460)  
Gérard JUREC